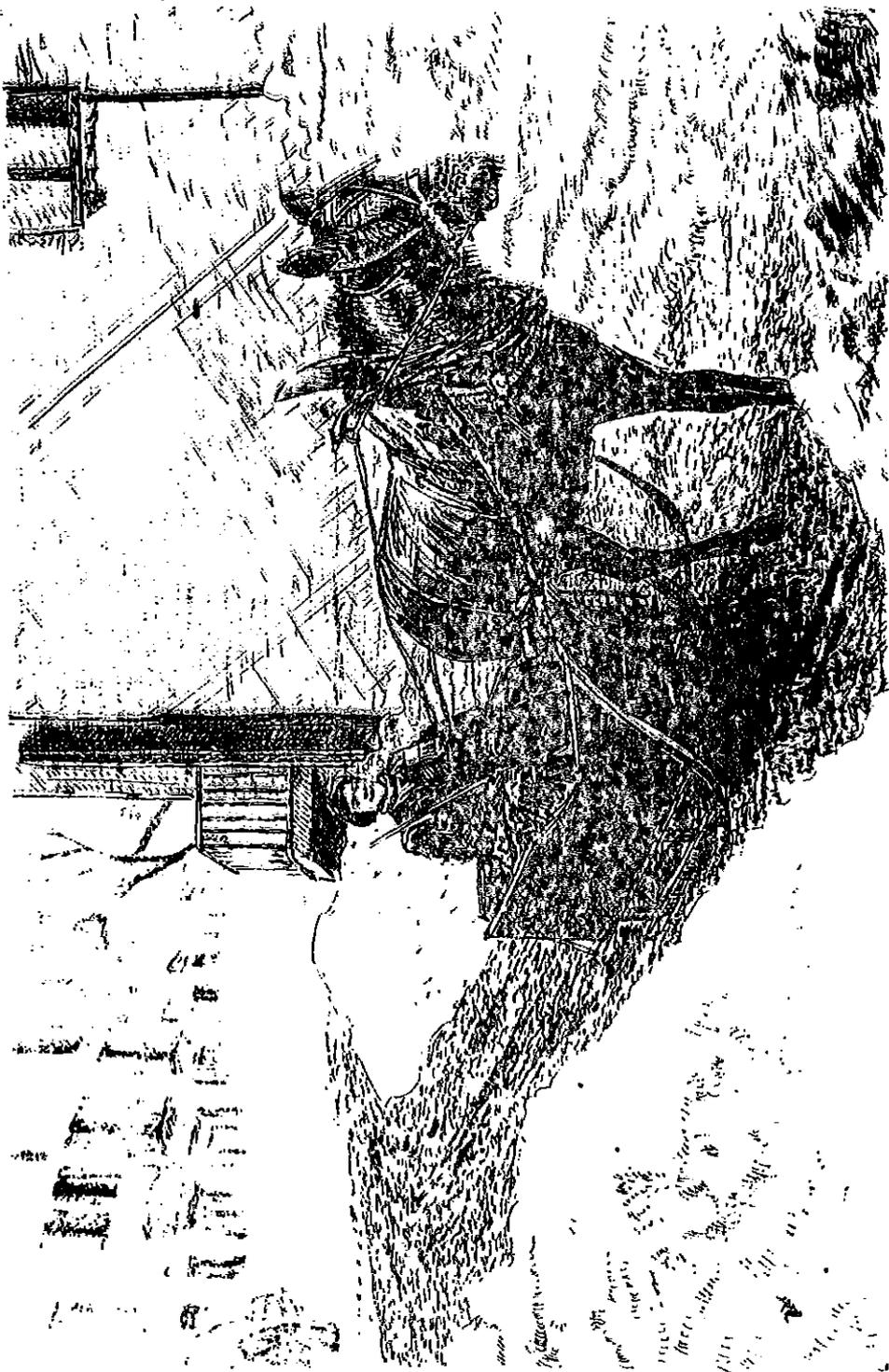


Atelier Auohé
→ GASPARD (Atelier)

le petit corpatus n° 30



11
12
13
14

(

15
16
17

(

18
19
20

BONNE ANNEE

=====

Bonne année à toutes les choses:
Au monde! à la mer! aux forêts!
Bonne année à toutes les roses
Que l'hiver, prépare en secret.

Bonne année à tous ceux qui m'aiment
Et qui m'entendent ici-bas...
Et bonne année aussi, quand même,
A tous ceux, qui ne m'aiment pas!

Rosemonde GERARD.

=====

Meilleurs voeux

Une année se termine, une autre commence et comme le veut la coutume, c'est le moment d'offrir ses voeux.

A vous chers lecteurs, nous souhaitons, joie, bonheur et santé pour toute l'année; que 1979, voit se réaliser tous vos souhaits.

Pour le journal, nous souhaitons avoir toujours de nombreux et fidèles lecteurs et surtout de plus en plus de participants à la rédaction, l'illustration et la fabrication. Que chacun se sente concerné et nous transmette: articles, dessins, jeux, documents anciens, qui seront restitués sans dommage.

Pour cette année, le tarif sera inchangé. Le prix de la carte de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou, qui vous donne droit à l'abonnement au "PETIT CORPATUS" sera de:

20 F pour les journaux qui sont distribués à CORPS

25 F pour les journaux envoyés par la poste.

Les cartes sont à retirer chez C. MEI à la Pharmacie et G. ROUX .Le Cliché.

Les chèques sont à libeller au nom de: Mr le Trésorier de l'association Culture et Loisirs de l'Obiou. 38970. CORPS. La carte sera jointe au journal dès réception du chèque.

Nous vous remercions pour votre participation et acceptons vos suggestions.

Pour la rédaction

G. ROUX

LA FONDUE SAVOYARDE !

Je n'ai pas la prétention de donner la recette de la fondue savoyarde à des ménagères et "aux fins cordons bleus" qui en connaissent plus long que moi en cette matière.

Mais quand on la déguste pour la première fois un soir de 11 novembre, pendant l'occupation elle peut avoir un goût de "revenez-y " et d'y revenez pas".

11 Novembre 1978, 60ème anniversaire de l'armistice, sur le petit écran, monsieur le président, comme chaque année assiste à des défilés, fleurit les tombes de nos héros.

Ma pensée vagabonde ce soir, vers un petit village où parmi la population j'ai subi la loi de "l'occupation".

C'était un lundi matin. Les maîtresses tout en surveillant les élèves qui jouaient dans la cour, parlaient des événements.

Tout à coup, la porte du vestibule s'ouvrit, Monsieur le maire le visage blême parût sur le seuil, puis s'avança vers nous en disant ceci :

"Mesdames, les allemands arrivent dans 48 heures. Ils vont occuper le groupe scolaire. Renvoyez immédiatement les enfants dans leurs familles, jusqu'à nouvel ordre.

Occupez-vous de mettre à l'abri le matériel scolaire et vos objets personnels. Des employés communaux transporteront dans les locaux de la mairie, les bureaux nécessaires au fonctionnement de trois classes. A l'avenir vous travaillerez à mi-temps (par crainte des bombardements).

Il n'est pas question de désertier vos appartements. Des soldats seront cantonnés dans l'école, ainsi que des sous-officiers.



Nous n'avons pas le choix!

C'est ainsi que travaillant sans arrêt le jour, et tard dans la nuit, le mercredi matin à 10 heures précises, un convoi d'allemands venant de Lyon s'arrêta devant l'école.

Dans un bruit assourdissant, camions, voitures, jeeps, se rangèrent sur le côté droit de la route. Soldats, officiers, sous-officiers se rangèrent sur le côté gauche.

Après une revue accompagnée de cliquetis d'armes, claquements de bottes, des soldats se mirent à décharger, ravitaillement, caisses d'armes et de munitions.

Certains, pénétrèrent dans les classes, d'autres, prirent la direction du château, d'autres essaimèrent un peu partout dans le village et les communes environnantes. Quant aux officiers et la kommandatur, ils s'installèrent dans le château. A midi tous les édifices publics, usines, voie ferrée, points stratégiques étaient placés sous le contrôle de "l'occupant".

Face à ces nouveaux venus, plutôt indésirables, notre vie fût totalement bouleversée.

Parmi nos collègues hommes se trouvait un prisonnier évadé exerçant sous une fausse identité.

- "Maintenant ce sera difficile de nous rencontrer pour écouter" Ici Londres, les français parlent aux français. Le couvre-feu, établi à 22 heures était avancé de 2 heures.

A 20 heures, il n'était pas question de flâner dans les rues, mal éclairées à cause de la défense passive et sous peine de se trouver "nez à nez" avec une patrouille.

Jour et nuit deux sentinelles, étaient en faction devant l'école.

La nuit, elles marchaient de long en large. Lorsqu'elles pivotaient, le claquement de leurs bottes nous faisaient sursauter.

Tous les soirs nous étions "en alerte". Les anglais passaient au-dessus de l'école pour aller déverser leur chargement de bombes sur les villes de Turin et Milan.

Entre minuit et une heure du matin, ils rentraient à leur base.

"Occupants" et "occupés" qui s'étaient enfuis dans la campagne regagnaient leur cantonnement ou leurs appartements.

Pendant la journée, "le mouchard" ou des avions de reconnaissance américains nous rendaient visite.

Les tickets de rationnement se faisaient de plus en plus rares, avec l'arrivée de nouvelles bouches à nourrir.

Il devenait très dangereux de prendre le petit train de l'Est, sous peine d'être pris dans une rafle.

"Nos visiteurs" avaient eu la ruse de peindre les toits du groupe en blanc avec une croix rouge.

Vus d'en haut, bâtiments et locataires étaient devenus tout ce qu'il y a de plus humain et pacifique.

Nous vivions en permanence sur un arsenal d'armes et de munitions qui pouvait à chaque instant se transformer en un volcan.

Chaque lundi matin en allant faire nos courses, ou en nous rendant à notre travail, nous assistions à la revue.

Dans la rue, sur le perron, dans l'escalier ces messieurs très courtois, très polis nous adressaient des saluts en n'en plus finir.

Cette cohabitation devenait chaque jour plus difficile, plus pesante. Sans nouvelles de nos familles, maris, enfants, nous avions soif de liberté.

En ce jour de 11 novembre, alors que tout rassemblement était interdit, nous pensions trouver un moment d'évasion en nous rendant au cinéma, dans un bourg voisin.

Bras-dessus, bras-dessous, en marchant dans l'avenue, nous étions presque heureuses!

La liberté!... ironie... la présence de deux soldats montant la garde à l'entrée du cinéma, eut vite fait de nous ramener à la réalité.

Perdus, au milieu "de spectateurs" qui s'émerveillaient de voir sur l'écran nos compatriotes faire la queue devant les boutiques, nos bateaux coulés, nos avions abattus des trains complets de prisonniers et déportés partant en direction de l'Allemagne sous les acclamations de Ah Hitler ! Ah Hitler! nous quittions la salle; et décidions d'aller rendre visite à une collègue du village voisin.

Son mari, épicier, et agent de liaison entre les maquis de la Savoie et de l'Ain, rentré d'une mission, le matin même, avait rapporté un peu du ravitaillement.

- "Essayez-vous nous dit-il nous allons vous faire la fondue.

La fondue?... par ces temps de vaches maigres qui l'aurait refusée?

Car il faut vous dire que nos menus ne variaient guère. Rutabagas, topinambours, quelques pommes de terre cuites à l'eau, petit morceau de viande jamais cuit (de temps en temps) pain de maïs contenant plus de sciure et débris de verre que de farine... tels étaient les produits qui composaient notre ordinaire.

Les colis expédiés par nos familles arrivaient très rarement à destination. Alors pour ne pas être dérangés, par "des importuns" l'épicier ferma la porte à double tour et chacun prit place autour de la table de la cuisine.

Tout en assistant aux préparatifs de la fondue j'entendais :

- "Tu vas voir comme, c'est bon! Tu vas te régaler".

Bien sûr que je me suis régulée, et mesamis avec moi.

Bien sûr que nous étions très heureux tous réunis autour de cette table "piochant" dans une immense soupière le contenu, qui était un délice.

La fondue!... nous en aurions mangé, plutôt deux qu'une. C'était comme une bouffée d'air pur, de paix, de liberté qui arrivait d'un petit coin de France... libre. Et lorsque à la fin du repas notre collègue déboucha une bouteille de Cerdon le collègue homme qui nous accompagnait, leva son verre en criant : "une de moins pour les fritzs". Les fritzs... personne ne pensait plus à eux! Nous les avions complètement oubliés dans la joie de notre rencontre.

Pendant ce temps là, les aiguilles de nos montres et de la pendule fixée au mur, avaient accompli leur ouvrage.

- "20 heures 30! en nous levant précipitamment, nous avons crié : le couvre feu ! la patrouille! les sentinelles, un kilomètre à parcourir! vite sauvons-nous!

Dehors une purée de pois, envahissait les rues.

- " C'est bien notre chance dit notre collègue femme, célibataire! Nous ne sommes pas encore arrivés".

- Tout fais pas, répondit ma voisine nous avons nos papiers. Et puis hein, ce n'est pas le moment d'avoir "la frousse" après avoir mangé une si bonne fondue!

- Tout de même, l'avenue me paraissait plus longue à parcourir qu'à l'aller.

- " Si nous parlions moins fort, dis-je à mes camarades, ça n'irait pas plus mal. Nous avons quand même de l'audace de rentrer si tard. Monsieur B et sa femme doivent nous attendre et drôlement s'inquiéter.

- " Au contraire parlons fort, la patrouille nous entendra si elle se trouve par là, elle n'osera pas tirer. La patrouille!... elle était là en face de nous.

- "Halte là ! Halte là! cria le chef et nous voilà encadrés de chaque côté par cinq hommes armés de mitraillettes.

- " Françousses ! Françousses !

- " Oui, françousses!

- " Françousses dehors! défendu, couvre feu!

- Nous venons du cinéma.

- Cinéma fini! fini cinéma!

- Oui, mais nous nous sommes arrêtés chez des amis.

- Amis! amis! quoi faire chez amis ?

- Joignant le geste à la parole, nous leur avons répondu ensemble : manger! manger!

- Manger ... manger quoi ?

- La fondue!

- Quoi fondue ? fondue qui et quoi encore répondit notre collègue qui commençait à s'énerver sous l'effet du Cerdon, et puis M....! fondue là (en montrant son estomac) un point c'est tout! "Ils se gavent de saucisses en veux-tu en voilà et nous, nous allons serrer la ceinture encore longtemps?"

Je ne sais pas, mais depuis un moment j'avais comme le pressentiment que Cambronne serait mêlé à cette histoire.

Et voilà que le mot était parti, et bien parti.

Le chef de la patrouille, qui devait avoir l'habitude de prononcer ce mot, dans sa langue maternelle se mit à hurler.

- Françousses insultent nous allemands, en route! taisez-vous! taisez-vous! Où allions-nous atterrir, boussculés et marchant au pas cadencé? A quelques cent mètres de l'école que nous reconnaissons baignant dans le brouillard, le pas des sentinelles arriva jusqu'à nous. Elles marchaient, s'arrêtaient, marchaient, s'arrêtaient.

- C'est à peu près, l'heure de la relève, pourvu qu'elles nous reconnaissent dis-je tout bas à ma voisine.

Deux fusils braqués sur nous nous arrêterent. La lumière d'une lampe nous aveugla.

Reconnus par les sentinelles, celles-ci échangèrent quelques mots incompréhensibles, avec le chef de la patrouille qui fit demi tour avec ses soldats, en nous abandonnant à "nos sauveurs". Ouf! en nous accompagnant sur le pas de la porte l'une des sentinelles nous dit :

- demain, 8 heures bureau commandant.

La nuit fût longue et sans sommeil. Tant d'émotions, en si peu de temps, c'en était trop, pour notre cœur et notre estomac habitués à un repas léger! La fondue ne parvenait pas à passer!

Le lendemain matin, à 8 heures, comme prévu, un soldat nous introduisit dans le bureau du commandant; après un "entrez" prononcé dans un très bon français. Un bel et jeune officier que nous connaissions se leva de derrière son bureau, nous salua en nous faisant signe de nous asseoir.

- Mesdames, Monsieur, je croyais que les enseignants de votre pays devaient donner le bon exemple. Que faisiez-vous dehors, après le couvre-feu?

- Commandant dit la plus jeune d'entre nous, après la séance de cinéma, nous sommes allés dîner chez des amis, et manger la fondue.

- La fondue ? la fondue ? je ne connais pas ?

- Vous ne connaissez pas ? C'est un mets délicieux! délicieux!

- Mademoiselle, je vous conseille la prochaine fois de la manger chez vous.... avec votre fiancé si vous voulez! Ce sera plus agréable encore ne le croyez-vous pas ?

Comme vous, je suis enseignant. Malheureusement, c'est la guerre et je suis là. D'ailleurs bientôt nous allons vous quitter.

- Vous allez en permission ?

- Non mademoiselle, nous partons sur le front.

- En Italie ? en Russie ?

- En Russie.

- Oh! commandant... en Russie il y a des loups, et les loups mangent les renards.

Jé sais, je sais... mais les renards mangent les poules et les coqs.

A cet instant, dans une ferme voisine un coq poussa un joyeux cocorico.

- Commandant ? Commandant ? écoutez comme il chante bien. L'officier sourit, baissa la tête. Puis rassemblant nos papiers posés sur le bureau, il nous les remit, sans les regarder en nous faisant signe, que nous pouvions nous retirer.

Quelques jours après, "ces messieurs" passèrent en revue leurs troupes en prévision d'un grand départ. Sur le visage des soldats dans un garde à vous impeccable nous lisions l'angoisse, la peur.

Lorsque le convoi s'ébranla, le bel officier monta dans sa voiture où l'attendaient d'autres compagnons.

Debout, cravache en mains, il nous salua. Puis la voiture démarra. Jusqu'au détour de la route, ses occupants nous regardèrent.

Les fiers officiers s'enallaient vers leur destin... qu'ils pressentaient déjà.

Nous, nous allions vers le nôtre, le cœur plein d'espérance, car comme l'a écrit Bernanos: l'amour sera toujours victorieux ! Il peut tout. La violence ne peut rien".

La Goule de la Seziou

CONTRAT D'AFFILIATION =

- TYPE A -

BUT

Mettre en commun les domaines de pêche appartenant respectivement à:
L'Association Agréée de Pêche et de Pisciculture "....."
dont le Siège est situé
représentée par son Président Monsieur dûment habilité
par le Bureau

d'une part

et

L'Union des Pêcheurs à la Ligne du Département de l'Isère dont le Siège est situé
..... à Grenoble,
représentée par son Président Monsieur dûment
autorisé par décision du Conseil d'Administration,

d'autre part,

qui de ce fait ont convenu le texte suivant:

ARTICLE 1

L'Association Agréée de Pêche et de Pisciculture (A.A.P.P.) s'engage à
accorder le droit de pêche
- sur son domaine piscicole défini en annexe ci-jointe et faisant partie intégrante
du présent contrat,
- sur tous domaines sur lesquels elle pourrait acquérir des droits de pêche pendant
la durée du présent contrat et qui devraient alors faire l'objet d'un avenant,
à toute personne titulaire de la carte de pêche de l'Union et des timbres taxes
(Fédéral, Piscicole, Supplément) de l'année en cours, suivant la réglementation en
vigueur (Code Rural et Arrêté réglementaire permanent), ainsi qu'aux membres des dif-
férentes Associations de pêche ne faisant pas partie du groupe mais ayant par accord
avec le Conseil d'Administration de l'Union accepté la réciprocité de pêche sur leur
domaine respectif. Elle s'engage également à vendre uniquement la carte de pêche de
l'Union qui doit seule autoriser la pêche sur son domaine piscicole.

En échange, l'Union s'engage à accorder le droit de pêche sur son domai-
ne piscicole à tous les membres de l'A.A.P.P. et à lui attribuer une ristourne an-
nuelle par carte de pêche émise égale aux deux tiers de son prix de vente.

ARTICLE 2

Le choix des émetteurs reste à l'entière initiative de l'A.A.P.P. mais
il devra se cantonner sur un secteur géographique déterminé d'un commun accord avec
ses Associations voisines. L'Union ne pourra en aucun cas implanter pour son propre

la Gaule de la Seize
(Suite)

compte un ou plusieurs émetteurs sur ce secteur qui doit rester l'attribution d'une seule Association.

La ristourne délivrée aux différents émetteurs par carte de pêche vendue sera d'autorité et chaque année fixée par le Conseil d'Administration de l'Union mais restera à la charge de l'A.A.P.P. qui ne pourra ni l'augmenter ni le dévaluer.

ARTICLE 3

L'impression des cartes de pêche et des dépliants ainsi que leur mise en place au siège de l'A.A.P.P. sont à la charge de l'Union.

ARTICLE 4

L'A.A.P.P. devra obligatoirement verser à l'Union tous les trimestres et au plus tard le 20 Mars, le 20 Juin, le 20 Septembre et le 20 Décembre le tiers restant du produit de sa vente de cartes.

ARTICLE 5

L'A.A.P.P. assurera elle-même la gestion administrative, financière et technique de son domaine piscicole et de ce fait garde le libre choix de ses fournisseurs, à savoir: pisciculteurs privés, Fédération Départementale de Pêche ou Union. Dans ce dernier cas, elle recevra de la part de l'Union après chaque livraison une facture détaillée, avec port compris s'il y a lieu, dont elle devra s'acquitter avant la fin de chaque trimestre en cours et au plus tard le 20 Mars, le 20 Juin, le 20 Septembre et le 20 Décembre.

Les procès-verbaux de lancement seront dans tous les cas rédigés au nom de l'A.A.P.P. afin de lui permettre d'obtenir les subventions d'alevinage auprès du C.S.P. mais une copie devra être adressée à l'Union pour la mise à jour de ses fiches d'alevinage grâce auxquelles elle peut connaître l'état d'empeisonnement de l'ensemble du domaine piscicole du groupe.

ARTICLE 6

L'Union peut apporter à l'A.A.P.P. des conseils sur le mode d'alevinage à réaliser afin que les efforts faits dans ce domaine sur l'ensemble du réseau piscicole du groupe soient accomplis sans gaspillage et avec le souci d'une amélioration constante.

ARTICLE 7

1° - Location des droits de pêche

L'Union des Pêcheurs pourra louer des droits de pêche sur des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans le secteur d'une A.A.P.P. si celle-ci ne peut ou ne veut pas les louer elle-même. Dans ce cas, les droits de pêche ainsi acquis restent la propriété de l'Union mais les membres de l'A.A.P.P. concernée devront en bénéficier pen-

60 Garde du Domaine Piscicole
(Suite)

Type A 3

2° - Achat de terrains et réalisation de travaux pour la création d'étangs

Les droits de pêche sur les plans d'eau créés resteront la propriété de l'Union des Pêcheurs dans le cas où elle en aura assuré le financement, l'A.A.P.P. locale n'ayant pas pu ou voulu l'assurer elle-même. Toutefois, les membres de l'A.A.P.P. concernée bénéficieront des droits de pêche sur ce plan d'eau pendant trente ans, même si cette A.A.P.P. décide de se retirer du groupe.

Néanmoins, toute location de droits de pêche, tous achats de terrain et tous travaux destinés à la création de plans d'eau feront l'objet d'une étude du Conseil d'Administration de l'Union qui garde le droit de refus.

ARTICLE 8

Pour les différents cas de pollution existants ou susceptibles de se produire sur son domaine piscicole, l'A.A.P.P. les traitera elle-même avec l'aide de la Fédération Départementale de Pêche ou de la Gendarmerie de son secteur.

Toutefois, l'A.A.P.P. garde la possibilité de demander l'assistance de l'Union sous forme de conseils techniques ou d'un support administratif.

ARTICLE 9

La gendarmerie particulière de l'Union apportera à l'A.A.P.P. sa collaboration pour la surveillance de son domaine piscicole.

L'A.A.P.P. pourra en outre demander pour la suite à donner aux procès-verbaux d'infraction l'assistance technique et administrative de l'Union.

ARTICLE 10

L'A.A.P.P. et l'Union seront libres à tout moment de rompre leurs accords ou de changer de type de contrat. Toutefois l'avis devra en être fait par le Président de la partie en cause au Président de l'autre partie par lettre recommandée avant le 1er Juin de l'année en cours et la rupture ou le changement demandé prendra effet à compter du 1er Janvier de l'année suivante.

ARTICLE 11

L'A.A.P.P. gardera seule parmi les Associations du groupe, Union comprise, la gestion piscicole du domaine défini dans l'annexe prévue à l'ARTICLE 1 et qui fait partie intégrante du présent contrat.

ARTICLE 12

Indépendamment des clauses de ce contrat, l'Union ne pourra en aucun cas s'ingérer dans la gestion de l'A.A.P.P..

ARTICLE 13

Ce contrat est fait pour une période de neuf années à compter du 1er Janvier 1979 et il annule systématiquement toutes les conventions ou accords précédem-

A PROPOS DES BRUITS QUI COURENT ET à CORPS, ils
COURENT - COURENT VITE ..

- A propos de la Salle des Fêtes.

Ils ont vendu la salle des fêtes !! Mais à qui donc ? Au vent peut-être !... Il s'agit en fait, tout simplement d'une hypothèse qui avait été émise par les Ponts et Chaussées qui ont besoin d'avoir à Corps un grand garage pour mettre les nouveaux engins qui vont être mis en service, à l'occasion et renforcements coordonnés.

La Salle des Fêtes conviendrait à cela, sans convenir en fait. Si bien que c'est une hypothèse totalement abandonnée. Ceci dit, il va falloir trouver un terrain pour construire ce garage.

- A propos de la crèche -

Quelques mères de famille de Corps éprouvaient des difficultés pour faire garder leurs enfants. La municipalité envisageait d'ouvrir la crèche au 1^o étage de la mairie, mais les membres du club du 3^o âge qui sont en nombre important, avaient également besoin d'un local, c'est pourquoi il a été décidé de faire d'abord le club du 3^o âge.

Il fallait trouver un autre local. Mais Où ? E.D.F. a accepté de louer la maison Estornel pour la somme de 500 frs par mois.

- Le bail est avec la commune de Corps. La commune a passé à son tour avec l'Association "Argile" un bail du même montant - et une convention mettant à la disposition de l'association pour son activité - crèche - garderie - la subvention de 16.000frs à laquelle la commune avait droit pour les 8 lits de la crèche.

Par ailleurs, le personnel est pris en charge par l'association et le prix de journée qui se décompose en subvention de la C.A.F (caisse d'allocations familiales) et participation des parents. (voir article pour le fonctionnement).

En ce qui concerne l'intérêt d'une telle réalisation, elle fait partie des investissements sociaux indispensables à une ville qui veut se développer. Par ailleurs, cette crèche-garderie rendra de nombreux services aux mamans qui souvent ne savent que faire des enfants quand il s'agit d'aller faire les courses ou autres.

A propos de l'atelier de couture

Ca y est, il va fermer !- Que de fois ne l'a-t-on pas dit. Eh bien non, il ne fermera pas. Il va continuer à se développer et un 2^o est en projet pour 1979. Quant à l'atelier sous la mairie, il va continuer à marcher normalement.

Enfin, pour les pessimistes, le prochain S.I.G. à Grenoble, dans le mois de février, verra la participation de la S.M.C. avec ses propres modèles. Nul doute que le succès des collections présentées à ce salon du vêtement de sport et des sports d'hiver (qui a lieu tous les ans) obligera à un développement rapide de nos ateliers.

A propos de l'opération de Rénovation urbaine menée par la S.A.D.I *

-(Maison Chalon et Hôtel du Palais) elle va démarrer les prochaines semaines pour permettre la création de 16 logements. Le montant total de l'opération est de 2.863.000 frs financé par le département, le R.R.M. et l'état par l'intermédiaire du P.L.A. La commune n'aurait pu mener à bien toutes les études sans le concours de la S.A.G.I qui a fourni un travail énorme : ce sont de nouveaux modes de financement mis en place par l'état qui considère qu'il vaut mieux renover l'ancien qui existe déjà que de construire du neuf à la périphérie des

...../

CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie les naissances de :

ROUF RAJHI, 2ème fils de Mr et Mme RAJHI, employé au Village de vacances.

Jennifer MEI, 1ère fille de Mr et Mme François MEI, petite fille de Mlle Etienne MEI.

Delphine DUBOIS, 2ème enfant de Mr et Mme Claude Dubois et petite fille de Mme Rose MAZET.

Cédric JOSE, 1er fils de Mr et Mme Jean François JOSE, petit-fils de Mr et Mme Jean ROUX-PARIS et arrière petit fils de Mme Esther EYMARD

Nous adressons tous nos compliments aux neureux parents et nos meilleurs voeux aux bébés.

CARNET BLANC

Le samedi 16 décembre était célébré à Pouilly sous Carlieu, le mariage d'Odile ANIZET et de Pierre MONIER, fils de Mr et Mme Gustave MONIER.

Le samedi 6 janvier, était célébré à Villard-Bonnot, le mariage de Joelle RAJAT et de Alain ROCHAS, fils de Mme Jeannette ROCHAS, petit fils de Mme Madelaine ROCHAS et de Mme Marguerite PEYTARD.

Nous adressons nos sincères félicitations à leurs familles et nos meilleurs voeux de bonheur aux jeunes époux.

--:--:--:--:--:--:--:--

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec peine le décès de Mr Aimé PROLENT, ancien combattant de 14-18.

De Régine TREVILLIN, soeur et belle-soeur de Mme et Mr Raymond PERRIN
Louis Barbe, du hameau du Coin
Jacques PESENTI.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

--:--:--:--:--:--:--:--

RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1979, changement de tarif : pour les enfants bénéficiant du ramassage scolaire : 5 frs
Pour les enfants de Corps : 10 frs.

--:--:~:~:~:~:~:~:~:~

GOUTER DES ANCIENS

C'est dimanche 21 janvier, à 15 heures au Nouvel Hôtel qu'aura lieu le goûter des Anciens, offert par la Municipalité.

Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans sont cordialement invitées à y participer.

--:~:~:~:~:~:~:~:~

ARBRE DE NOEL de L'ASSOCIATION Culture et Loisirs de l'Obiou

Tous les enfants de 5 à 14 ans, sont invités à une séance de mime et à un goûter offert par l'Association, samedi 20 janvier à 14h.30 au Village de Vacances.

Départ en car, devant la Mairie à 14 heures.

--:~:~:~:~:~:~:~:~

EN SOUVENIR DE JACQUES BREL

Il y a déjà plus de 2 mois qu'il s'est éteint dans cet hôpital franco-musulman de Bobigny, loin du soleil des îles Marquises où il avait enfin trouvé repos et bonheur.

Il chantait Dieu et le diable, l'amour et la haine, la dérision et l'amitié, la vanité stérile et la mort, avec une prodigalité qui excluait toute médiocrité. D'ailleurs, dès 1962, date à laquelle démarrait sa grande période, il ne chantait pas, il "crachait" littéralement ses tripes. Du coup, il en disait plus que quiconque à travers des textes, des musiques, une interprétation indissociables,

Il était né en Belgique, à Bruxelles, en 1929, et n'avait pas voulu suivre la trajectoire tracée par sa famille bourgeoisement aisée, soit entrer dans l'affaire de cartonage que dirigeait son père. Marié, jeune père de famille, il avait tout quitté pour venir à Paris. Il voulait seulement écrire et chanter. Tout de suite. Envers et contre tous. A Paris, rien ne fut simple, et il fallut additionner les passages d'un cabaret à l'autre pour pouvoir survivre. Jacques BREL, travaillant comme un fou, fit un premier 45 tours avec "Le Diable", "Il peut pleuvoir" (1954) et, la même année, il passait à l'Olympia tandis que veillait dans l'ombre Jacques Canetti rencontré peu avant et qui avait tout de suite su à qui il avait affaire. Ce fut le début de sa popularité. Une popularité qui devait grandir très vite et qui, jusqu'en 1962, fut jalonnée par ces titres : "La Haine", "Grand Jacques", "Il pleut", "L'air de la bêtise", "Quand on n'a que l'amour", "Au Printemps", "Ne me quitte pas", "La Tendresse", "Les Flammandes", "Le mribond", "On n'oublie rien", "Les paumés du petit matin".

En 1962, il entra chez Barclay, et c'est là qu'il allait enregistrer ses plus importantes chansons : "Amsterdam", "Les Bonbons", "La chanson des vieux amants", "Mon père disait", "Cens-là", "Les Vieux", "J'arrive", "Vesoul", "Ostende", "Je suis un soir d'été", "Regarde bien petit", "L'éclusier", "Jeff", etc. Son écriture avait atteint une telle amplitude que tout paraissait fade en comparaison de ces vers précis, de cette musique insinuante, de cette interprétation taillée au burin. D'idéaliste au début, il avait évolué vers un anarchisme logique qui passait à travers la plupart de ses chansons.

En 1967, Brel annonce qu'il va abandonner la scène : un dernier récital à l'Olympia les larmes aux yeux, un dernier tour de chant à l'Echelle de Jacob, pour se faire plaisir et terminer par là où il avait commencé, dans cette minuscule salle de la rue Jacob, plusieurs apparitions dans "L'Homme de la Mancha" qu'il avait adapté au théâtre des Champs-Élysées, sept films dans lesquels il s'était révélé excellent comédien et metteur en scène, préluendaient au grand départ; l'appel de la solitude et de la liberté s'étant fait pressant, le jour vint enfin où il leva l'ancre à bord de son voilier de dix-huit mètres, l'Askoi, vers les îles Marquises.

Dix ans ont passé. Cette mort qu'il évoquait souvent dans ses chansons l'a rattrapé - lui qui chantait "J'arrive! Mais qu'est-ce que j'aurais bien aimé rester encore un peu ..."

Pour nous qui l'avons suivi pas à pas au fil de ses chansons souvent généreuses et tendres sous une apparente dureté et un humour corrosif, il reste des disques : "L'humour, disait-il, c'est la forme la plus saine de la lucidité. C'est comme une douche froide". Et c'est beaucoup. Ses disques qui lui ont valu de gagner une petite fortune et dont, à sa demande, 90 pour 100 seront versés au Centre médical pour la recherche sur le cancer ainsi que les droits à venir. On se rappellera en les écoutant qu'il ne voulait pas devenir "un vieux chanteur".

